Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA16 26 0106

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2016, le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance tenue le 4 avril 2016, un second projet de résolution (CA16 26 0106) et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*.

– L'objet de ce second projet de résolution vise à autoriser la démolition d'un bâtiment industriel de 2 étages et la construction d'un bâtiment mixte d'une hauteur maximale de 7 étages et de 28 mètres comportant 149 logements et des unités de stationnement intérieures sous le rez-de-chaussée pour le bâtiment situé au 5300, rue Molson (lot 3 361 750), en dérogation aux articles 9 et 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à la hauteur maximale prescrite et à l'usage, et ce, aux conditions énoncées dans ledit projet.

Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, il peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée 0698 et de celles de toute zone contiguë à celles-ci, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, afin que la résolution soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

DESCRIPTION DES ZONES

Le plan ci-dessous illustre la zone concernée et ses zones contiguës.

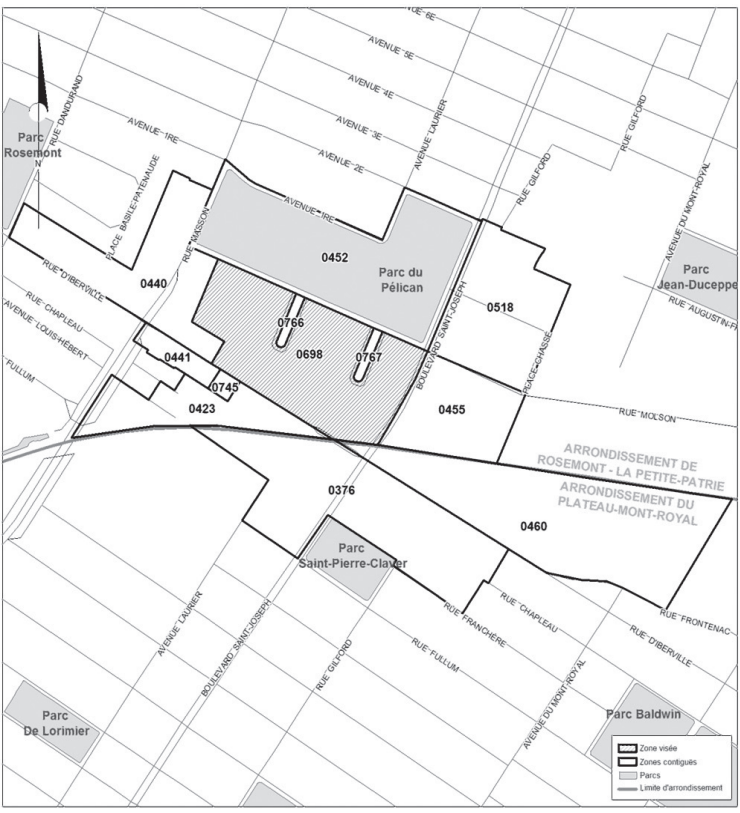

Ce plan décrivant la zone concernée et ses zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 20 avril à 16 h 30, à l'adresse suivante :

  Secrétaire de l'arrondissement
  Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
  5650, rue D'Iberville, 2e étage,
  Montréal (Québec) H2G 2B3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution pourra être inclus dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Ce second projet de résolution (CA16 26 0106) est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, ce 12 avril 2016.

Karl Sacha Langlois, LL.L, B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

>6729750